

29^{ÈME} CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION
DES ARMES CHIMIQUES

POINT 8 : DÉBAT GÉNÉRAL
LUNDI 25 NOVEMBRE 2024, LA HAYE

REMARQUES DE S.E.M. FRÉDÉRIC LABARRÈRE
AMBASSADEUR, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO AUPRÈS DE
L'ORGANISATION POUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES (OIAAC)

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur Général,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

La Principauté de Monaco s'associe à la déclaration de l'Union européenne prononcée sous ce point mais permettez-moi d'y ajouter quelques éléments à titre national.

Comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole, je souhaiterais, M. le Président, vous féliciter pour votre élection à la Présidence de notre Assemblée et vous assurer du plein soutien de la délégation monégasque.

Permettez-moi également de remercier M. le Directeur général pour son intervention et son rapport exhaustif de lundi, de lui renouveler la pleine confiance de Monaco dans ses activités et de le soutenir dans ses efforts, visant à renforcer la compétence et l'expertise au sein de l'Organisation, à promouvoir la dimension du genre ainsi que la représentation géographique. Enfin, je souhaite saluer ici le Secrétariat technique pour le travail effectué avec droiture et professionnalisme tout au long de l'année passée.

M. le Président,

Le développement rapide de nouvelles technologies, notamment de l'intelligence artificielle, soulève de nombreuses questions au regard de la mise en œuvre de la Convention.

A ce titre, la Principauté de Monaco se félicite des initiatives menées par l'OIAC visant à mieux identifier les défis et les opportunités que représentent ces technologies émergentes. Nous tenons en particulier à saluer l'implication du Directeur général et de ses équipes au cours de différentes manifestations sur ce sujet, le lancement du concours de recherche en Intelligence artificielle ou la tenue de la première Conférence mondiale sur l'intelligence artificielle et son rôle dans l'application de la Convention pour l'Interdiction des Armes Chimiques, accueillie récemment au Royaume du Maroc et co-organisée avec l'OIAC, qui a permis de rassembler des experts internationaux et de concourir, ainsi, de manière pertinente, à la réflexion nécessaire et à la compréhension collective.

M. le Président,

Malgré l'élimination complète des stocks déclarés, les risques de réémergence des armes chimiques ou l'utilisation de celles-ci par des acteurs non-étatiques, représentent toujours une menace sérieuse pour la stabilité et la sécurité internationales. C'est pourquoi il est essentiel que la norme universelle interdisant l'utilisation de ces armes soit préservée, soit respectée, et que tous les États qui n'ont pas encore adhéré à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques le fassent dès que possible.

Je souhaite ici réitérer le soutien sans faille du Gouvernement de la Principauté de Monaco aux objectifs, aux valeurs et aux normes de l'Organisation. L'emploi d'armes chimiques, en tout lieu, à tout moment, par quiconque et en toutes circonstances, est inacceptable et contrevient aux normes internationales prohibant l'utilisation de ces armes.

M. le Président,

Les États parties à la Convention ont une responsabilité particulière dans le maintien et le renforcement des moyens et des capacités de l'Organisation.

C'est dans cette vision que la Principauté de Monaco a décidé, à partir de cette année, de doubler ses contributions volontaires en appui à l'OIAC, dont l'expertise demeure primordiale.

Ainsi, le Gouvernement monégasque soutient-il désormais le nouveau Centre de chimie et de technologie à travers l'un de ces programmes d'assistance visant, par l'octroi de bourses pour la formation de chercheurs, à renforcer les capacités des laboratoires désignés par l'OIAC sur le continent africain, dans l'analyse des biotoxines.

Cette contribution vient s'ajouter à celle déjà versée chaque année au Fonds d'affectation spéciale pour les missions en Syrie, augmentant de ce fait le montant total des financements alloués par la Principauté de Monaco en faveur des activités menées par l'Organisation tant en matière de vérification qu'en matière de coopération et de promotion de l'usage pacifique de la chimie.

Le Gouvernement monégasque est convaincu que la coopération internationale et le multilatéralisme permettent de faire progresser la mise en œuvre de la Convention et que c'est ensemble, avec confiance, que nous pouvons relever les défis de notre époque et en sortir plus forts et plus unis.

Je vous remercie pour votre attention et souhaite que cette déclaration soit diffusée en tant que document officiel de la 29^e Conférence des États parties et qu'elle soit affichée sur le site officiel de l'OIAC et sur Catalyst.